

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, J. GAUGE, O. JOLY, M. HARNAL, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, C. PUVILLAND, P. ROBIN, G. RAMAKERS, JL REVEL, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, P. FAUVET, D. GOUDARD, E. STUTZ

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 26 janvier 2017

La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de Monique WIEL, Maire.

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu est approuvé - 3 abstentions pour absence

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention Résidence des Mousserons
- Aménagement foncier agricole et forestier

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Tarifs cimetières

Suite à la fusion, Madame le maire souhaite uniformiser les tarifs des cimetières. Les tarifs sont proposés après étude de ce qui est pratiqué dans les communes avoisinantes (Saint Etienne du Bois, Meillonas, Marboz).

:

	Treffort-Cuisiat	Pressiat	Proposition Val-Revermont
Concession 15 ans	80 €	80 €	120 €
Concession 30 ans	160 €	150 €	200 €
Concession 50 ans		250 €	/
Colombarium 15 ans	250 €	600 €	400 €
Colombarium 30 ans	500 €		600 €
Jardin du souvenir		70 €	100 €
Cavurne 15 ans			80 €
Cavurne 30 ans			150€
Caveau d'attente		Gratuit les 6 premiers jours, 15 € par jour jusqu'à 6 semaines	Gratuit

Madame le maire souligne que l'entretien des cimetières engendre des frais pour la commune. En 2010, la reprise des sépultures a généré une dépense de plus de 20 000 €, la commune doit également faire l'acquisition des colombariums (environ 5 000 € pour 8 cases)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs proposés.

Travaux bas de Cuisiat

Mme le Maire rappelle au conseil que la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise SJA

Le projet concerne 2 lieux :
- Rétrécissement au niveau de M. LACROIX
- Sécurisation de l'entrée de Cuisiat et des arrêts de cars.

Une consultation a été lancée, les offres reçues sont en cours d'analyse.

Lot 1 : Terrassement – VRD

Lot 2 : Serrurerie

Options Lot VRD :

Option I- Cheminement entre les arrêts de car et le carrefour avec la rue du cimetière

Option II- Abri voyageurs (type Variance de chez Lacroix signalisation)

Option III- Protection des fonds de quai (gabions)

RENDU DES OFFRES

Lot 1 : 5 offres sur 5 entreprises consultées

Lot 2 : 2 offres sur 5 entreprises consultées

ANALYSE DES OFFRES

2 critères (60% le coût, 40% la valeur technique)

- Lot 1 : 5 offres recevables

Offre de Base

Mini : 38 835.13 € HT - note technique 7.60 - Note globale 19.60

Maxi : 53 132.50 € HT - note technique 7.60 - Note globale 14.01

Option I - cheminement : de 5 588.90 € HT à 8 560.00 € HT

Option II - abri-bus : de 8 900.00 € HT à 13 653.10 € HT

Option III – gabions : de 4 840.40 € HT à 14 000.00 € HT

- Lot 2 : 2 offres recevables

Mini : 9 997.95 € HT - note technique 0.00 - Note globale 12.00

Maxi : 14 112.00 € HT - note technique 7.20 - Note globale 13.22

Certains points restent à affiner : longueur du cheminement, emplacement du passage piéton et qualité des abris bus. Après choix des entreprises, les travaux devraient être réalisés pendant les vacances d'avril.

Projet Centre de Cuisiat

Les 2 compromis de vente ont été signés fin 2016. La Semcoda a été rencontrée ce matin. Le projet n'a pas évolué depuis la dernière présentation, en mai 2016. Toutefois, suite aux remarques faites lors des rencontres avec les riverains, des modifications ont été demandées :

- Orientation du balcon du bâtiment le plus proche des riverains
- Parking sous-terrain à 19 places
- Douches à l'italienne pour les F2 et F3
- Instauration d'un sens unique dans la rue créée entre la départementale et la rue du Pressoir.

La Semcoda confirmera par écrit sa proposition vers la mi-février afin de contractualiser le projet, l'objectif étant de déposer le permis de construire fin avril 2017 et de démarrer les travaux en fin d'année.

Mme le maire rappelle le montage financier : il est prévu que la commune revende les terrains acquis à la SEMCODA. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente sera investi dans le capital de la SEMCODA. En échange, la commune percevra des dividendes. La SEMCODA se chargera de la réalisation du programme et au terme de 50 ans, les logements non vendus seront rétrocédés à la commune.

Le projet SEMCODA de Pressiat (15 logements) devrait commencer en avril.

Route des 3 monts

Le montant des travaux a été évalué. Une consultation va être lancée. Voici le récapitulatif des estimations :

<u>Assainissement</u> :	tranche ferme :	177 690 €
	Honoraires MO :	21 282 €
	Prestations topographiques :	4 000 €
	Mesure des débits :	4 000 €
	Option 1	91 645 €
	Total	298 617 € HT
Subvention département 20%	42 000 €	

Enfouissement réseaux secs (électricité) : restes à charge de la commune

Basse tension :	25 600 + 9 040 =	34 640 €
Télécom :	8 100 + 9 100 =	17 200 €
Eclairage public :		13 700 €
Total		65 540 € TTC

Aménagements voirie (trottoirs, rétrécissements) :

Montant total évalué à 165 000 €, sans compter le carrefour du haut (estimé à environ 60 000€), entre la route des 3 monts et la RD 52.

Subvention possible auprès du département au titre des amendes de police (20%, soit 45 000€).

C'est une opération dont le montant total est de 589 157 € - 42 000 € - 45 000 € = 502 157 €

L'Agence de l'Eau a donné un avis défavorable pour les subventions car elle ne dispose pas de vision globale sur la commune de Pressiat.

Madame le Maire souhaiterait que le Conseil municipal se positionne sur les travaux à réaliser, afin de lancer la consultation mi-février, pour que les travaux soient réalisés (estimation de 3 mois de chantier) entre juin et septembre, avant que la bande de roulement soit faite par la CA3B en septembre-octobre 2017.

Le conseil s'inquiète du coût important de cette opération. Des choix sont à faire pour essayer de faire des économies. La commission se réunira prochainement pour affiner le dossier et

proposer des alternatives. La commission des finances étudiera ce projet par rapport aux autres opérations à financer. Le conseil sera amené à se positionner lors du prochain conseil de mars.

Subvention toiture

Le conseil accorde une subvention d'un montant de 960 € à M. MONCEL pour la réfection de sa toiture.

PLUi (Plan Local Urbanisme Intercommunal)

La loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement, rendant cette perspective non souhaitable.

Il convient de délibérer pour que la commune se positionne contre le transfert de cette compétence avant le 27 mars.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'être défavorable au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Demande de subvention CARSAT et autres financeurs pour le foyer Mousserons

La CARSAT réitère son appel à projet concernant les résidences autonomie. Or, la commission seniors souhaiterait réaliser un programme de travaux pour offrir des locaux de qualité et mieux adaptés à la perte d'autonomie. Les dossiers de demandes de subvention doivent être déposés au plus tard le 28 février 2017.

Les travaux envisagés sont le remplacement des huisseries, la réfection des couloirs, et éventuellement des travaux dans les salles de bains. Une estimation des travaux est en cours. Le conseil doit autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de la CARSAT. D'autres caisses de retraite devront également être sollicitées. Pour mémoire, le montant de l'aide CARSAT pour les précédents travaux s'est élevé à 70 924 €.

Estimation des travaux :

•34 salles de bains	332 180 €
•34 réfections appartements (sols, murs,)	176 280 €
•34 baies vitrées	69 700 €
•parties communes (couloirs et escaliers)	43 375 €

- divers (isolation combles, motorisation volets, portes de placards) 37 783 €
- TOTAL 659 318 €

Madame le Maire propose d'inscrire la totalité des montants pour faire la demande de subventions, auprès de la Carsat, de l'Ircem et de l'Apicil, et de planifier ensuite les travaux selon les aides accordées. Sachant que les priorités sont les couloirs, les huisseries et que les salles de bains, occasionnant un très gros chantier, ne seront pas forcément dans le programme de travaux (le désamiantage représente la moitié du budget salle de bains).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des financeurs potentiels sur la base du montant total des travaux.

Aménagement foncier agricole et forestier :

L'enquête publique relative au projet de périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune s'est déroulée du 30 mai au 1^{er} juillet 2016.

Au cours de sa réunion du 14 novembre 2016, la commission communale d'aménagement foncier a examiné les réclamations formulées par les propriétaires et le périmètre définitif a été arrêté..

Conformément aux articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural, avant d'ordonner les opérations d'aménagement foncier dans la commune de Val-Revermont, le Président du Conseil départemental doit solliciter l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier, et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée

Point sur l'intercommunalité

Vendredi 13 janvier, a eu lieu le 1^{er} conseil Communautaire au cours duquel ont été élus le président et le bureau de la CAB.

Le bureau est composé de 15 VP et de 10 conseillers délégués :

Nom	prénom	Fonction	Délégation
BRUNET	Michel	1 ^{er} VP	Services aux communes
WIEL	Monique	2 ^{ème} VP	Tourisme et conférence territoriale Bresse-Revermont
FONTAINE	Michel	3 ^{ème} VP	Economie, innovation et emploi
PERRET	Bernard	4 ^{ème} VP	Finances, budget et prospective
ROCHE	Jean-Pierre	5 ^{ème} VP	Administration générale, ressources humaines et mutualisation
LUEZ	Jean-Luc	6 ^{ème} VP	Projet de territoire, stratégie territoriale
GESTAS	Alain	7 ^{ème} VP	Equipements sociaux, enfance et personnes âgées
ROUSSET	Daniel	8 ^{ème} VP	Patrimoine et voirie
CHENE	Sylviane	9 ^{ème} VP	Enseignement supérieur, culture et équipements culturels
FLOCHON	Jean-Yves	10 ^{ème} VP	Conférence territoriale Sud Revermont
FAUVET	Guillaume	11 ^{ème} VP	Transports et mobilité
NICOLIER	Aimé	12 ^{ème} VP	Ruralité, agriculture et forêt
CHANEL	Christian	13 ^{ème} VP	Habitat, logement et gens du voyage
SAINT-ANDRE	Claudie	14 ^{ème} VP	Aménagement et urbanisme

MARTIN	Walter	15 ^{ème} VP	Aménagement numérique du territoire
THOMAS	Eric	Conseiller Délégué	Sport et équipements sportifs
GRIGNOLA	Virginie	Conseiller Délégué	Conférence territoriale Bresse
CRISTIN	Yves	Conseiller Délégué	Développement durable et environnement
RAFFIN	Bruno	Conseiller Délégué	Habitat rural
MAISTRE	Isabelle	Conseiller Délégué	Eau, assainissement et milieux aquatiques
BOUILLOUX	Yves	Conseiller Délégué	Conférence territoriale Bourg aggro
BONTEMPS	Alain	Conseiller Délégué	Politique de la ville
BERNARD	Christian	Conseiller Délégué	Cadre de vie, collecte des ordures ménagères
MOIROUX	Thierry	Conseiller Délégué	Commerce et évènementiel
BINARD	Alain	Conseiller Délégué	Transports scolaires

Le pôle territorial de Val-Revermont : organisation des services de proximité sur le secteur géographique regroupant la CCTER et la CCCC.

La conférence territoriale Bresse-Revermont : réunion des élus communautaires de ce même secteur géographique

Les conseillers communautaires sont appelés à s'investir dans les commissions thématiques, qui seront au nombre de 9 et dans les groupes de travail émanant des conférences territoriales.

Tous les conseillers communautaires issus des anciens conseils communautaires sont invités à participer aux groupes de travail (anciennement commissions), existant au sein des conférences territoriales.

D'ailleurs, les ex-conseillers communautaires seront invités prochainement à participer à la première conférence territoriale qui déterminera les groupes de travail et leur composition.

Tour des commissions

Economie : prévision d'une visite de l'entreprise Piroux

Environnement : Le plan de désherbage est en cours d'étude

Tourisme : le recrutement des saisonniers a été lancé, les personnes intéressées sont invitées à contacter le secrétariat de mairie. Des réflexions sont en cours pour l'aménagement d'un parcours d'initiation au VTT à côté de l'accrobranche.

Communication : la mallette pour les nouveaux arrivants est pratiquement complète. Des stylos et livrets commerçants ont été commandés. Un devis a été demandé pour la réalisation du nouveau plan de la commune.

Aménagement : un concepteur a été sollicité pour l'aménagement de l'espace fromagerie. Les élèves du lycée des Sardières se chargeront de la plantation.

Culture : la saison d'hiver a commencé avec Les Petites Scènes Vertes. Le projet Arc-en-Ciel aux Mousserons avance. Toute personne intéressée par ce projet peut rejoindre le groupe de travail.

Ecole : le recensement des besoins en matériel a été fait. Le questionnaire sur les TAP est en cours d'exploitation. Le conseil sera amené à se positionner sur le nombre et le prix des séances de TAP pour l'année prochaine. Le conseil de classe aura lieu le 3 février. La commission retravaille la charte du bien vivre ensemble.

Seniors : l'inauguration de la Résidence Mousserons aura lieu le 3 mars à 16 h. Les invitations vont être envoyées prochainement. La commission travaille sur l'accueil des jeunes adultes dans 2 logements maximum.

Questions diverses

Un devis a été demandé pour la réparation du clocher de Cuisiat

Suite à l'Assemblée Générale, il semble que les finances de la Treffortine se soient redressées. Le bilan comptable sera présenté lors de la demande de subvention annuelle.

Free mobile recherche un site sur la commune pour déployer son réseau de free mobile. Free mobile a obtenu une licence de téléphonie mobile de Haut Débit (3G) et une autre pour le très haut débit (4G) pour lesquelles il est soumis à des obligations en matière de couverture de la population. La prochaine échéance est en janvier 2018 avec 90% de la population. Afin de renforcer notre couverture en services mobiles sur votre commune, et pouvoir répondre aux attentes des habitants clients de free Mobile, nous sommes sollicités pour permettre l'implantation d'une antenne-relais dans la commune. Les conseillers ne sont pas défavorables, néanmoins ils souhaitent dans la mesure du possible que Free utilise une des 2 antennes déjà installées à Lucinges.

Les horaires de la médiathèque seront modifiés pour les vacances de février : ouverture le mercredi matin de 10h à 12h à la place du jeudi après-midi (16h30-18h30) les autres jours seront maintenus comme d'habitude.

Arrivée d'un pizzaïolo ambulante sur la commune, toute l'année, à partir de mi-février :

- Le mardi soir à Cuisiat, place Jean-Pierre Cotton
- Le vendredi soir et le dimanche soir à Treffort, à la salle de sports.

Le pizzaïolo Cup'ain reprendra à la belle saison sa tournée habituelle :

- Mercredi soir à Treffort,
- jeudi soir à Pressiat.

Suite au froid intense, les plans d'eau de la grange du pin et des Pilles ont été pris par les glaces. Un arrêté a été pris pour informer les promeneurs du risque à se déplacer sur les étangs gelés.

Prochaines dates

Commission des finances : 14 février 2016 à 18 h

Commission réhabilitation de la mairie : le 7 février à 18h

Une réunion de travail avec tous les conseillers est programmée le 15 février à 20h30

Prochain Conseil Municipal (Débat Orientations Budgétaires) :
jeudi 9 mars à 20h30 à Pressiat

Conseil Municipal (Vote du Budget) :
mardi 4 avril à 20h30 à Treffort.

La séance est levée à 23 h 10